

CAVOR GEL

1. IDENTIFICATION DU PRODUIT ET DE LA SOCIÉTÉ

Société : COMPAGNIE DES TRAITEMENTS CHIMIQUES – COTCHIM -

Adresse : 15 RUE JORDANIE MOUALLA 2100 GAFSA-TUNISIA

Tél : (00216) 76 225 551

Fax : (00216) 76 227 346

Email : cotchim_tn@hotmail.com/www.cotchim.com

2. IDENTIFICATION DES DANGERS

Dangers possibles:

Nocif pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.

Mention de Danger:

- | | |
|--------|---|
| H412 | Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme. |
| EUH401 | Respectez les instructions d'utilisation pour éviter les risques pour l'homme et l'environnement. |

Conseil de Prudence:

- | | |
|------|---|
| P102 | À conserver hors de portée des enfants. |
|------|---|

Conseil de Prudence (Prévention):

- | | |
|------|---|
| P234 | Conserver uniquement dans le récipient d'origine. |
| P270 | Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit. |
| P273 | Éviter le rejet dans l'environnement. |

Conseils de prudence (Intervention):

- | | |
|------|--------------------------------|
| P391 | Recueillir le produit répandu. |
|------|--------------------------------|

Conseils de Prudence (Stockage):

P405 Garder sous clef.

Conseil de Prudence (Elimination):

P501 Faire éliminer le contenu/récipient dans un point de collecte des déchets spéciaux ou dangereux.

Phrase(s)-R
R52/53 Nocif pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.

Le(s) conseil(s) de prudence

S2 Conserver hors de portée des enfants.
S13 Conserver à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour animaux.
S20/21 Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation.
SP 1 Ne pas polluer l'eau avec le produit ou son emballage. [Ne pas nettoyer le matériel d'application près des eaux de surface./Éviter la contamination via les systèmes d'évacuation des eaux à partir des cours de ferme ou des routes.]

3. COMPOSITION/ INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

Nom commercial :

CAVOR GEL

Nature du produit :

Produit biocide, insecticide,
Appât Gel prêt a l'emploi

Composition :

| Nom Chimique | CAS No. | EC No | classification | Concentration[%] |
|---|-------------|-----------|------------------|------------------|
| Fipronil 5-Amino-1-(2,6-dichloro-4-(trifluorométhyl)phényl)-4-((trifluorométhyl)sulfinyl)-1H-pyrazole-3-carbonitrile | 120068-37-3 | 424-610-5 | H400 ,H410 ,H401 | 0.05% |
| Excipients | ----- | ----- | ----- | 99.95% |

4. PREMIERS SECOURS

4.1. Description des premiers secours

Retirer les vêtements souillés.

Après inhalation:
Repos, air frais.

Après contact avec la peau:
Laver à fond avec de l'eau et du savon.

Après contact avec les yeux:
Laver à fond à l'eau courante pendant au moins 15 minutes en maintenant les paupières écartées.

Après ingestion:
Se rincer immédiatement la bouche et boire de l'eau en grande quantité, faire vomir, secours médical.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Symptômes: Les principaux symptômes et effets connus sont décrits dans l'étiquette (voir section 2) et/ou en section 11., A ce jour, aucun autre symptôme ou effet important n'est connu.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traitement: Traitement symptomatique (décontamination, fonctions vitales).

5- MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

Moyens d'extinction :

Moyens d'extinction recommandés:

Eau pulvérisée, dioxyde de carbone, mousse, poudre d'extinction

Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange :

Monoxyde de carbone, dioxyde de carbone, chlorure d'hydrogène, fluorure d'hydrogène, acide fluorhydrique, oxydes d'azote, oxydes de soufre, composé organo-chloré

Les substances et les groupes de substances cités peuvent être libérés lors d'un incendie.

Conseils aux pompiers :

Équipement particulier de protection:

Porter un appareil respiratoire autonome et une combinaison de protection contre les agents chimiques.

Autres informations:

En cas d'incendie et/ou d'explosion, ne pas respirer les fumées. Refroidir les récipients menacés avec de l'eau. Recueillir séparément l'eau d'extinction contaminée, ne pas la laisser pénétrer dans les canalisations ou les égouts. Éliminer les résidus de combustion et l'eau contaminée, en respectant les prescriptions réglementaires locales.

6- MESURES À PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Utiliser un vêtement de protection individuelle. Eviter le contact avec la peau les yeux, les vêtements. Ne pas respirer les vapeurs/aérosols.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Ne pas rejeter dans la terre/le sous-sol. Ne pas rejeter dans les canalisations d'égout/les eaux superficielles/les eaux souterraines.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Pour de petites quantités: ramasser avec un produit absorbant les liquides (par ex. sable, sciure, liant universel, Kieselguhr).

Pour de grandes quantités: Endiguer. Pomper le produit.

Le produit récupéré doit être éliminé conformément à la réglementation en vigueur. Collecter séparément dans des emballages adaptés étiquetés et qu'il est possible de fermer. Nettoyer à fond les objets et le sol souillés avec de l'eau et un détergent en observant les réglementations en vigueur.

6.4. Référence à d'autres sections

Les informations concernant les contrôles de l'exposition/la protection individuelle et les considérations relatives à l'élimination se trouvent en section 8 et 13.

7- MANIPULATION ET STOCKAGE

Précautions à prendre pour une manipulation sans danger :

Aucune mesure particulière nécessaire si le stockage et la manipulation sont appropriés. Veiller à une bonne aération et ventilation de l'espace de stockage et du lieu de travail. Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation. Se laver les mains et/ou le visage avant les pauses et après le travail.

Protection contre l'incendie et l'explosion:

Pas de mesures particulières nécessaires. La substance/le produit n'est pas combustible. Le produit n'est pas explosif.

Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités :

Séparer des denrées alimentaires, y compris celles pour animaux.

Autres données sur les conditions de stockage:

Conservé à l'écart de la chaleur. Protéger de l'action directe des rayons de soleil.

Protéger des températures supérieures à : 35 °C

Les caractéristiques du produit peuvent se modifier si la substance/le produit est stocké(e) au-dessus de la température indiquée pour une durée prolongée.

8- CONTRÔLE DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

Paramètres de contrôle

Paramètres d'exposition à contrôler sur le lieu de travail

Pas de valeur limite d'exposition professionnelle connue.

Contrôles de l'exposition

Équipement de protection individuelle :

Protection respiratoire:

Protection respiratoire non nécessaire

Protection des mains:

Gants de protection appropriés résistant aux agents chimiques (EN 374), également dans le cas d'un contact direct prolongé (conseillé: index de protection 6, correspondant à un temps de perméation > 480 minutes selon EN 374): p.ex. en caoutchouc nitrile (0,4 mm), caoutchouc chloroprène (0,5 mm), caoutchouc butyle (0,7 mm), entre autres.

Protection des yeux:

Lunettes de sécurité avec protections latérales (lunettes à monture) (p.ex. EN 166)

Vêtements de protection:

Choisir la protection corporelle en fonction de l'activité et du type d'exposition, p.ex. Tablier, bottes de protection, combinaison de protection contre les produits chimiques (conforme à la norme EN 14605 en cas d'éclaboussures ou EN ISO 13982 pour les poussières).

Mesures générales de protection et d'hygiène

Respecter les mesures de prudence habituellement applicables lors de la mise en œuvre des produits chimiques. Le port d'un vêtement de travail fermé est recommandé. Ranger séparément les vêtements de travail. Conserver à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour animaux.

9- PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

Propriétés comburantes: non comburant

10. STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

Stabilité et réactivité :

Réactivité

Pas de réactions dangereuses, si les prescriptions/indications pour le stockage et la manipulation sont respectées.

Stabilité chimique

Le produit est stable, lorsque les prescriptions/recommandations pour le stockage sont respectées.

Possibilité de réactions dangereuses

Pas de réactions dangereuses, si les prescriptions/indications pour le stockage et la manipulation sont respectées.

Matières incompatibles

Produits à éviter:

Bases fortes, acides forts, oxydants puissants

Produits de décomposition dangereux

Produits de décomposition dangereux:

Aucun produit de décomposition dangereux, si les prescriptions/indications pour le stockage et la manipulation sont respectées.

11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

Evaluation de la toxicité aiguë:

Faiblement toxique après ingestion unique.

Pratiquement pas toxique après contact cutané unique.

Pratiquement pas toxique après inhalation unique.

Données expérimentales/calculées:

DL50 rat (par voie orale): 4.400 mg/kg (Ligne directrice 401 de l'OCDE)

(Par inhalation): Le produit n'a pas été testé. L'indication est déduite des propriétés des différents constituants.

DL50 rat (par voie cutanée): > 5.000 mg/kg (Ligne directrice 402 de l'OCDE)

Données relatives à : fipronil (ISO); 5-amino-1-[2,6-dichloro-4-(trifluorométhyl)phényl]-4-[(trifluorométhyl)sulfinyl]-1H-pyrazole-3-carbonitrile

Données expérimentales/calculées:

CL50 rat (par inhalation): 0,36 mg/l 4 h (Ligne directrice 403 de l'OCDE) Test d'un mélange poussière-aérosol.

Evaluation de l'effet irritant:

Non-irritant pour les yeux. Non-irritant pour la peau.

Données expérimentales/calculées: Corrosion/irritation de la peau lapin: non irritant

Lésion oculaire grave/irritation lapin:

Non irritant

Evaluation de l'effet sensibilisant:

Il n'y a aucun signe d'un éventuel effet de sensibilisation de la peau.

Données expérimentales/calculées:

Essai de maximalisation sur le cochon d'Inde cobaye: N'a pas d'action sensibilisante dans les essais sur animaux.

Evaluation du caractère cancérigène:

Le produit n'a pas eu d'effet cancérigène.

Aucune indication pour des altérations de la fertilité.

Evaluation du caractère tératogène:

Le produit n'a pas d'indice pour un effet toxique pour les embryons.

Evaluation de la toxicité après administration répétée:

Provoque des cas de mortalité et de neurotoxicité en cas d'exposition prolongée ou répétée.

Une utilisation non conventionnelle peut conduire à des effets néfastes pour la santé

10. INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

Evaluation de la toxicité aquatique:

Données relatives à : fipronil (ISO); 5-amino-1-[2,6-dichloro-4-(trifluorométhyl)phényl]-4-[(trifluorométhyl)sulfinyl]-1H-pyrazole-3-carbonitrile

Toxicité vis-à-vis des poissons:

CL50 (96 h) 0,0852 mg/l, *Lepomis macrochirus*

Données relatives à : fipronil (ISO); 5-amino-1-[2,6-dichloro-4-(trifluorométhyl)phényl]-4-[(trifluorométhyl)sulfinyl]-1H-pyrazole-3-carbonitrile

Invertébrés aquatiques:

CE50 (48 h) 0,19 mg/l, *Daphnia magna* CL50 (96 h) 0,00014 mg/l, *Mysidopsis bahia*

Données relatives à : fipronil (ISO); 5-amino-1-[2,6-dichloro-4-

(trifluorométhyl)phényl]-4- [(trifluorométhyl)sulfinyl]-1H-pyrazole-3-carbonitrile

Plantes aquatique(s):

CE50 (96 h) 0,068 mg/l (taux de croissance), *Scenedesmus subspicatus* CE50 (7 j) > 0,16 mg/l

(taux de croissance), *Lemna gibba*

Données relatives à : fipronil (ISO); 5-amino-1-[2,6-dichloro-4-(trifluorométhyl)phényl]-4-

[(trifluorométhyl)sulfinyl]-1H-pyrazole-3-carbonitrile

Effets chroniques sur poissons:

NOEC 0,0029 mg/l, *Cyprinodon variegatus*

Données relatives à : fipronil (ISO); 5-amino-1-[2,6-dichloro-4-

(trifluorométhyl)phényl]-4- [(trifluorométhyl)sulfinyl]-1H-pyrazole-3-carbonitrile

Effets chroniques sur invertébrés aquat.:

NOEC (21 j) 0,0098 mg/l, *Daphnia magna*

NOEC 0,000008 mg/l, *Mysidopsis bahia*

Persistance et dégradabilité :

Données relatives à : fipronil (ISO); 5-amino-1-[2,6-dichloro-4-

(trifluorométhyl)phényl]-4- [(trifluorométhyl)sulfinyl]-1H-pyrazole-3-carbonitrile

Evaluation de la biodégradabilité et de l'élimination (H₂O): Difficilement biodégradable (selon critères OCDE).

Potentiel de bioaccumulation :

L'indication est déduite des propriétés des différents constituants.

Données relatives à : fipronil (ISO); 5-amino-1-[2,6-dichloro-4-

(trifluorométhyl)phényl]-4- [(trifluorométhyl)sulfinyl]-1H-pyrazole-3-carbonitrile

Potentiel de bioaccumulation:

Facteur de bioconcentration: 321, *Lepomis macrochirus*

L'accumulation dans les organismes n'est pas attendue.

Mobilité dans le sol :

Données relatives à : fipronil (ISO); 5-amino-1-[2,6-dichloro-4-(trifluorométhyl)phényl]-4-[(trifluorométhyl)sulfinyl]-1H-pyrazole-3-carbonitrile

Evaluation du transport entre les compartiments environnementaux:

Après pénétration dans le sol, il faut s'attendre à une adsorption sur les particules de terre solides. La pénétration dans les eaux superficielles n'est pas attendue.

Résultats des évaluations PBT et VPVB

Le produit ne contient pas de substance satisfaisant au critère PBT (Persistant/bioaccumulable/toxique) ou au critère vPvB (très Persistant et très bioaccumulable)

Autres effets néfastes :

Le produit ne contient pas de substances listées dans le Règlement (CE) No 1005/2009 relatif à des substances qui appauvrissent la couche d'ozone.

Indications complémentaires

Autres informations sur l'écotoxicité:

Ne pas laisser pénétrer le produit dans l'environnement sans contrôle

11. CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

Produit :

Doit être orienté vers une décharge agréée ou incinéré dans un centre agréé tout en respectant les prescriptions réglementaires locales.

Emballage non nettoyé:

Les emballages usagés doivent être vidés de façon optimale et être éliminés comme le produit.

Code d'élimination des déchets :

020108 déchets agrochimiques contenant des substances dangereuses.

12. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

Transport terrestre

ADR

Produit non dangereux au sens des réglementations de transport

Numéro ONU: Pas applicable

Nom d'expédition des Nations unies: Pas applicable Pas applicable

Nations unies:

Classe(s) de danger

pour le transport: Pas applicable

Groupe d'emballage:

Pas applicable

par l'utilisateur

Dangers pour

l'environnement:

Précautions particulières à prendre

Aucun connu

RID

Produit non dangereux au sens des réglementations de transport

Numéro ONU: Pas applicable

Nom d'expédition des Nations unies: Pas applicable Pas applicable

Nations unies:

Classe(s) de danger

pour le transport:

Groupe d'emballage: Pas applicable

Dangers pour l'environnement: Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Pas applicable Aucun connu

Transport fluvial intérieur

ADN

Produit non dangereux au sens des réglementations de transport

Numéro ONU: Pas applicable

Nom d'expédition des Nations unies: Pas applicable Pas applicable

Nations unies:

Classe(s) de danger

pour le transport:

Groupe d'emballage: Pas applicable

Dangers pour l'environnement: Pas applicable Aucun connu Non évalué

Précautions

particulières à prendre

par l'utilisateur

Transport par voie

navigable en bateau

citerne:

Transport maritime

Sea transport

IMDG

IMDG

Produit non dangereux au sens des réglementations de transport

Not classified as a dangerous good under transport regulations

Numéro ONU: Pas applicable

UN number: Not applicable

Nom d'expédition des Nations unies: Pas applicable

UN proper

Not applicable Not applicable

Nations unies:

shipping

Classe(s) de danger

name:

pour le transport:

Pas applicable

Transport

hazard

class(es):

Groupe d'emballage: Pas applicable

Packing group:

Not applicable

Transport aérien

Air transport

IATA/ICAO

IATA/ICAO

Produit non dangereux au sens
des réglementations de
transportNot classified as a dangerous good under
transport regulations

Numéro ONU:

Pas applicable

UN number: Not applicable

Nom d'expédition des
Nations unies:Pas applicable
shipping

UN proper

Not applicable Not
applicableClasse(s) de danger
pour le transport:name:
Pas applicable
hazard
class(es):

Transport

Groupe d'emballage:

Pas applicable

Packing group:

Not applicable

Dangers pour
l'environnement:

Pas applicable

Environme

Not applicable None
known

Précautions

ntal hazards:

particulières à prendre
par l'utilisateurAucun connu
precautions for user

Special

Numéro ONU

Voir les entrées correspondantes au numéro UN pour les réglementations respectives dans les tableaux ci-dessus.

Nom d'expédition des Nations unies

Voir les entrées correspondantes à la désignation officielle de transport pour les réglementations respectives dans les tableaux ci-dessus.

Classe(s) de danger pour le transport

Voir les entrées correspondantes aux "classes de danger pour le transport" pour les réglementations respectives dans les tableaux ci-dessus.

Groupe d'emballage

Voir les entrées correspondantes aux "groupes d'emballage" pour les réglementations respectives dans les tableaux ci-dessus.

Dangers pour l'environnement

Voir les entrées correspondantes aux "risques pour l'environnement" pour les réglementations respectives dans les tableaux ci-dessus.

Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Voir les entrées correspondantes aux "précautions particulières pour l'utilisateur" pour les réglementations respectives dans les tableaux ci-dessus.

**Transport en vrac conformément
à l'annexe II de la convention
MARPOL 73/78 et au recueil IBC**

**Transport in bulk according to
Annex II of MARPOL73/78 and the
IBC Code**

règlement:

Non évalué

Regulation:

Not evaluated

Expédition approuvée:

Non évalué

Shipment
approved:

Not evaluated

Nom de la pollution:

Non évalué

Pollution name:

Not evaluated

Catégorie de la

Non évalué

Pollution

Not evaluated

pollution:
Type de navire:

Non évalué

category:
Ship Type:

Not evaluated

13- INFORMATION REGLEMENTAIRES

Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Code de la Sécurité Sociale, Art. L 461-1 à L 461-8.

Si d'autres informations réglementaires s'appliquent et ne sont pas mentionnées ailleurs dans cette Fiche de Données de Sécurité, alors elles sont décrites dans cette sous-rubrique.

14- AUTRE INFORMATION

Texte intégral des classifications, incluant les indications de danger, les symboles de danger, les phrases R et les mentions de danger, si mentionnés dans les sections 2 et 3:

| | |
|-----------------|--|
| T | Toxique |
| N | Dangereux pour l'environnement. |
| 23/24/25 | Toxique par inhalation, par contact avec la peau et par ingestion. |
| 48/25 | Toxique: risque d'effets graves pour la santé en cas d'exposition Prolongée par ingestion. |
| 50/53 | Très toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique. |
| Aquatic Chronic | Danger pour le milieu aquatique - chronique Acute Tox. Toxicité aiguë |
| STOT RE | Toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition répétée Aquatic Acute |
| H311 | Toxique par contact cutané. |
| H330 | Mortel par inhalation. |
| H301 | Toxique en cas d'ingestion. |
| H372 | Risque avéré d'effets graves pour les organes (Système Nerveux Central) à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée. |
| H400 | Très toxique pour les organismes aquatiques. |
| H410 | Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme. |

